

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2024

Délibération N°2024/33

Nombre de membres :
 En exercice :..... 14
 Présents :..... 13
 Représentés :..... 1
 Votants :..... 14
 Exprimés :..... 14
 Pour :..... 14
 Contre :..... 00
 Abstention :..... 00

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 04 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER, M. Robert DESBORDES.

Absente représentée : Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à M. Stéphane FAROUT),

Mme Marie-Pascale FRUGIER est désignée secrétaire de séance.

**Objet : Travaux de chauffage à l'école. Approbation de l'APS.
 Demandes de subventions.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite à l'audit énergétique réalisé pour le bâtiment accueillant l'école publique, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de remplacement du système de production de chaleur de ce bâtiment.

Ce projet, envisagé dans le cadre de l'amélioration énergétique, consiste à remplacer la chaudière à fioul par une pompe à chaleur air/eau dans le bâtiment de l'école maternelle et primaire.

L'avant-projet sommaire (APS) a été établi par la société JLM Ingénierie pour cette opération dont l'estimation s'élève à :

- **54 026,00 € H.T.** (maîtrise d'œuvre comprise).

Le projet s'inscrit dans les opérations éligibles à diverses aides financières du Département et de l'Etat.

Le maire propose le financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Travaux de chauffage	48 800,00 €	Subventions sollicitées	Montant
		Conseil départemental CTD (20 %)	10 805,20 €
Maîtrise d'œuvre	5 226,00 €	Etat : DETR/DSIL (40 %)	21 610,40 €
		Autofinancement (40 %)	21 610,40 €
TOTAL	54 026,00 €	TOTAL	54 026,00 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

- Approuve l'avant-projet sommaire pour les travaux de remplacement du chauffage à l'école primaire et le montant estimatif de l'opération, ainsi que le financement prévisionnel tel qu'il est proposé par le maire,
- Autorise le maire à solliciter auprès des financeurs les aides susceptibles d'être accordées pour cette opération,

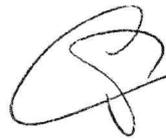
.../...
Délibération n°2024/33

- Autorise le maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 12 décembre 2024.
Au registre sont les signatures.

La secrétaire,
Marie-Pascale FRUGIER

Le Maire,
Francis THOMASSON



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.